



# SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia  
Chapitre 2 Michna 4

## Objets trouvés dans un magasin ou dans des lieux de commerces



מִצָּא בְּחֲנוּת –

il a trouvé un objet qui n'a pas de signe distinctif

le comptoir du vendeur – הַתְּבָה

le commerçant – חָנוּנִי

le changeur d'argent – שְׁלַחְנִי

le comptoir du changeur d'argent – הַפֶּסָא

– הַלּוֹקַח פְּרוֹת מִחֲבָרוֹ

celui qui achète des fruits à un marchand de fruits

de l'argent – מְעוֹת

– צְרוּרִין

[des pièces de monnaie] reliées les unes aux autres



מִצָּא בְּחֲנוּת – הָרִי אֵלּוּ שְׁלוֹ.

בֵּין הַתְּבָה וְלַחֲנוּנִי – שֶׁל חָנוּנִי.

לִפְנֵי הַשְּׁלַחְנִי – הָרִי אֵלּוּ שְׁלוֹ.

בֵּין הַפֶּסָא וְלַשְּׁלַחְנִי – הָרִי אֵלּוּ לַשְּׁלַחְנִי.

הַלּוֹקַח פְּרוֹת מִחֲבָרוֹ אִו שֶׁשָּׁלַח לוֹ חֲבָרוֹ פְּרוֹת,

וּמִצָּא בְּהֶן מְעוֹת – הָרִי אֵלּוּ שְׁלוֹ.

אִם הָיוּ צְרוּרִין – נוֹטֵל וּמְכָרִיו.

Aa

Celui qui a trouvé [un objet] dans un magasin - il peut se l'approprier.

[S'il l'a trouvé] entre le comptoir et le commerçant, [cet objet] revient au commerçant.

[Celui qui a trouvé des pièces] devant un changeur de monnaie - il peut se les approprier.

[S'il les a trouvées] entre le comptoir et le changeur de monnaie - elles reviennent au changeur de monnaie.

Celui qui achète des fruits chez son prochain, ou si ce dernier lui a fait livrer des fruits,

S'il trouve des pièces de monnaie [parmi ces fruits] - il peut se les approprier.

Si celles-ci étaient attachées ensemble - il doit les prendre et annoncer [qu'il les a trouvées].



### Objectifs

Cette Michna traite de situations où l'on trouve de l'argent dans un lieu de commerce, ou lors d'une transaction commerciale.

### Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous comprendrez les différents cas évoqués dans la Michna, et vous identifierez ce qu'ils ont en commun.
2. Vous rédigerez une règle générale s'appliquant aux *dinim* de cette Michna.

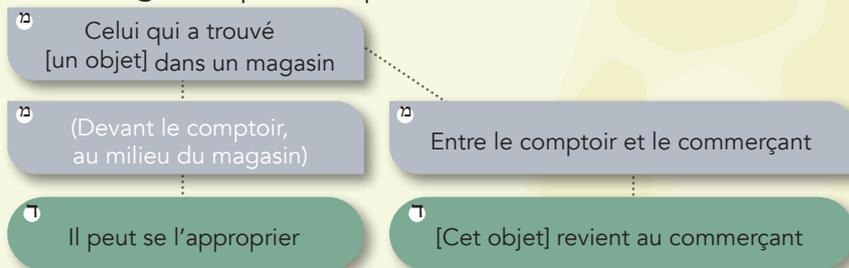


## La structure de la Michna

1. Divisez la Michna en deux catégories (*mikrim* et *dinim*), que vous organiserez dans un schéma **KOMDAT**. Veillez à n'utiliser que le langage de la Michna.



Attention ! Dans cette Michna, **les mikrim sont divisés en sous-catégories**, par exemple :



2. Regardez attentivement le schéma **KOMDAT**, et divisez la Michna en deux parties – *récha* et *séfa*.

.....

.....

.....

3. Dans quels endroits les objets ont-ils été trouvés ? Que ces endroits ont-ils en commun ?

.....

.....

.....

## À qui appartient l'objet trouvé ?



### Exercice 2

Étudiez ensemble en 'havrouta, en suivant les étapes suivantes :

#### Étape 1

Étudiez les *mikrim* traités dans la Michna, en vous aidant des explications de termes.  
Puis, écrivez une histoire courte (d'une ligne ou deux) illustrant **deux mikrim** de la Michna.  
(Dans chaque 'havrouta, chaque binôme choisira un *mikré* différent).

---

---

---

#### Étape 2

Dans certains *mikrim* de la *récha* de notre Michna, l'objet perdu devient la propriété de celui qui l'a trouvé, et dans d'autres *mikrim*, l'objet perdu revient au commerçant (ou au changeur d'argent).  
Pourquoi ?

---

---

---

#### Étape 3

Rédigez une règle qui détermine dans quel(s) cas l'objet perdu revient à celui qui l'a trouvé, et dans quel(s) cas l'objet perdu revient au commerçant ou au changeur d'argent.

---

---

---

---

Si nous savons comment raconter l'histoire d'un *mikré* cité dans la Michna, cela prouve que nous l'avons vraiment compris.  
Nous vérifierons que nous savons répondre aux questions suivantes :  
de qui s'agit-il ? De quoi s'agit-il ?  
De quelle manière cela s'est-il passé ? Quand ? Où ?



L'argent passe de main en main, et n'a aucun signe distinctif permettant de définir précisément à qui il appartient.  
Par conséquent, celui qui trouve de l'argent peut se l'approprier, sauf si cet argent est tombé à un endroit qui donne une indication sur la personne qui l'a perdu, et sauf si cet argent porte un signe distinctif (par exemple, des pièces de monnaie reliées les unes aux autres, des billets de banque attachés entre eux, de l'argent dans un portefeuille, etc.).

### Exercice 3

1. Quelle est la différence entre les *mikrim* cités dans la séfa de notre Michna, et les *mikrim* précédents ?

.....

.....

.....

2. Quel *din* est inhabituel dans cette Michna ?  
Pourquoi ce *din* a-t-il été tranché de cette manière ? Expliquez votre réponse.

.....

.....

.....

### Indice :

לִּדְמִיּוֹת אֵינֶם מְבִינִים אֶת הַמִּקְרָא

